Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché/Publié le 29/11/2022
ID : 040-214001505-20221129-DEL2022_077-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :
18

Date de la Convocation :

24 Novembre 2022

Date d'affichage :

30 novembre 2022

Objet de la délibération :
DEL2022/077 ouverture et fermeture poste filière animation

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Neuf Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Myriam LALLEMAND

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Myriam LALLEMAND

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-1194 du 4 Novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale modifié par le décret n° 2006-1694 du 22 Décembre 2006,

Considérant l'arrêté portant détermination des lignes directrices de gestion RH en date du 30 Novembre 2021,

Considérant que l'agent remplit les conditions d'accès au grade supérieur,

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21 Novembre 2022

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'approuver l'ouverture et la fermeture des postes ci-après à compter du ***1er Janvier 2023.***

Fermeture de poste :

FILIERE ANIMATION

Animateur :

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Ouverture de poste :

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Affiché/Publié le 29/11/2022
ID : 040-214001505-20221129-DEL2022_077-DE

FILIERE ANIMATION

Animateur Principal 2ème classe

- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

- D'imputer la dépense correspondante au Chap. 012 du Budget Primitif 2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :